



Syndicat National des Collèges et des Lycées

Monsieur Luc CHATEL
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS



Management indigne

Objet : demande d'audience,
méthodes de management et risques psychosociaux.

Monsieur le Ministre,

Le 25 mars 2010, je vous alertais sur les dangers liés à l'introduction de certaines méthodes de management dans l'Éducation nationale comme dans certaines entreprises.

Rappelons que les CHSCT ne permettent pas d'aborder la totalité d'un dossier particulièrement complexe et je demandais l'ouverture de négociations spécifiques à l'Éducation nationale sur la prévention des risques psychosociaux et la lutte contre le stress.

Presque un an après, des faits prouvent que mes observations étaient fondées et mes demandes justifiées.

Ainsi, dans la seule académie de CAEN, deux enseignants se sont suicidés depuis le début du mois de janvier et un agent de service a tenté de mettre fin à ses jours. A chaque fois, des problèmes professionnels ont été mis en avant par ces victimes.

Ainsi encore, dans certaines académies des méthodes de management dévalorisantes pour les personnels en général, et tout particulièrement pour les enseignants qui sont au contact direct et quotidien des élèves, sont mises en œuvre.

Elles fragilisent des personnels déjà déstabilisés par un alourdissement constant de leur charge de travail, par une modification du comportement des élèves et des parents à leur égard, par toutes les conséquences qui se répercutent dans les établissements scolaires d'une société en perte de repères.

Notre syndicat ne se contente pas de dénoncer cette situation chaque jour plus grave, nous voulons y trouver avec vous des solutions, dans l'intérêt même du service public d'éducation.

C'est pourquoi je renouvelle avec insistance la demande d'audience que je vous ai adressée il y a maintenant près d'un an et à laquelle vous n'avez pas répondu.

Dans l'espoir d'un accord de principe de votre part et d'un contact de votre secrétariat, je vous prie d'agréer, monsieur le ministre, mes respectueuses salutations.

Marc GENIEZ



Secrétaire Général

SNCL-FAEN 13, avenue de Taillebourg 75011 PARIS
Télécopie : 01 43 70 08 47 Courriel : sncl@wanadoo.fr

Tél. : 01 43 73 21 36
Site : www.sncl.org

Transgression des garanties statutaires, déplacements d'office sans réunion des commissions de discipline, intimidations, management par le stress, de plus en plus de témoignages nous sont adressés qui témoignent qu'il ne s'agit pas de comportements isolés, mais **d'une véritable stratégie de gestion des personnels.**

Une stratégie décidée au niveau ministériel et appliquée pour l'instant avec plus ou moins de zèle dans les académies.

Mais si rien n'est fait, le phénomène prendra encore plus d'ampleur et fera, dans une profession déjà en crise, de plus en plus de dégâts.

C'est pourquoi le SNCL est déterminé à se battre à tous les niveaux : académique et ministériel.

Vous trouverez ci-contre un courrier adressé au ministre sur ce sujet. Un ministre qui ne semble pas pressé de répondre.

Mais que l'on ne compte pas sur notre lassitude.

Marc GENIEZ

Le vécu des stagiaires

Voici l'expérience vécue par deux stagiaires de mathématiques dans le cadre de la nouvelle formation initiale des enseignants (mastérisation) :

"Nous étions en formation du 7 février au 18 février de 9 h à 17 h avec d'autres stagiaires de maths. On a donc essayé à ce moment là de prendre contact par téléphone avec le lycée pour décider d'un éventuel emploi du temps pour la semaine. L'une d'entre nous s'est déplacée au lycée et le proviseur lui a

annoncé que ça allait être difficile d'assister à des cours de mathématiques car les enseignants étaient contre. Nous avons toutes les deux reçu le mail suivant le 17 février :

Bonjour,
Suite à votre demande de stage d'observation, je vous informe que les enseignants en mathématiques ne souhaitent pas accueillir de stagiaires dans leurs cours.
Cordialement.

(Voir suite en page 2)

Suppressions de postes

Un exemple concret de mobilisation dans l'académie de Poitiers



(Suite de la page 1)

Après ça, j'étais assez déçue et j'ai appelé un inspecteur. Celui-ci m'a gentiment répondu qu'il ne fallait pas que je sois stressée et que cette semaine là était faite pour qu'on se repose. Dans l'impossibilité de trouver un autre établissement d'accueil deux jours avant, nous sommes arrivées le lundi matin au lycée (comme l'indiquait notre convocation). On a de suite croisé le proviseur qui nous a reconnues, a fait un pas en arrière et a présenté ses bras en avant comme pour nous repousser. Il nous a dit : "Ah ! Mais vous êtes quand même venues ? Je vous ai dit que les professeurs ne voulaient pas vous accueillir."

A partir de là, on s'est un peu ennuyé toute la semaine : on a échangé nos cours entre nous, on a préparé des cours, nous avons assisté à une pièce de théâtre de l'atelier théâtre.

Les seuls rendez-vous que nous avons eu ont été avec la COP, le gestionnaire et la vie scolaire. On a assisté à deux cours de français seulement en seconde.

Conclusion : semaine décevante et bien que nous ne soyons pas d'accord non plus avec cette réforme, c'était la seule semaine qui aurait pu nous permettre de découvrir d'autres pratiques d'enseignement en lycée..."

Ce témoignage amène plusieurs commentaires:

Tout d'abord, les responsables ministériels et académiques ne se rendent pas compte de l'état de saturation de toutes les catégories de personnels, dans les établissements scolaires face à la multiplication des tâches et à l'accroissement de la charge de travail.

Le problème est globalement nié, les responsables en charge de l'institution ne voient que des problèmes individuels et personnels.

Ensuite, les rares possibilités pour les stagiaires de voir autre chose que leurs classes et leur établissement se transforment en expériences décevantes. Quel gâchis !

Combien de générations de jeunes enseignants va-t-on encore sacrifier ?



Poitiers, le 18 février 2011

Appel commun

Rentrée 2011 dans l'académie de Poitiers

Dans les écoles : - 115 élèves, - 78 postes *

Dans les collèges : + 1075 élèves, - 52 postes

Dans les lycées : + 612 élèves, - 177 postes

Dans les lycées professionnels : + 245 élèves, - 64 postes

Dans les SEGPA : - 10 élèves, - 7 postes

Retrait de 25 postes dans les services administratifs.

Aux demandes des établissements, Mme le recteur répond :

« Je n'ai rien à distribuer »

C'est inacceptable !

Nous étions près de 400 enseignants, personnels et parents d'élèves mercredi 16 février à manifester devant le Rectorat de l'Académie de Poitiers pour dénoncer les conditions de rentrée 2011 prévues par le Ministère et par Mme le recteur de l'Académie de Poitiers.

Plus de 50 établissements scolaires du 1^{er} comme du 2^d degré étaient représentés et 35 ont été reçus en délégation par Mme le recteur. Ils ont exigé de Mme le recteur de répondre positivement aux demandes de leur établissement

Elle a répondu à la délégation :

« Vous avez dit tous les problèmes des établissements, j'ai entendu. J'ai entendu deux grands types de réclamation. En premier le manque de moyens (...) j'ai reçu tout le monde. (...) Je n'ai plus rien à distribuer. J'ai entendu que le ratio HP/HS n'est ni acceptable ni accepté. Dont acte. Je ferai remonter au ministère. (...) Dans les DGH, vous n'imaginez pas qu'un recteur se permette de ne pas appliquer les horaires officiels. »

Une collègue l'interpelle : "Comment je fais s'ils ne rentrent pas à 30 dans la classe? J'en mets dans le couloir ?"

Réponse : "Il faut trouver des salles pour les accueillir..."

Elle ajoute qu'elle portera un regard tout à fait attentif sur les SEGPA et la disparité de leur traitement entre les départements.

Or partout c'est le même constat :

il n'est pas possible d'envisager une rentrée dans de telles conditions qui se traduiraient par une aggravation des conditions de travail et des conditions d'enseignement pour tous les élèves.

Les personnels avec leurs fédérations syndicales refusent cette destruction du service public d'éducation.

Elles réaffirment leurs revendications :

- l'arrêt de toutes les suppressions de postes de la maternelle au lycée,
- l'arrêt des suppressions de postes au rectorat, dans les services et établissements,
- le maintien de toutes les classes et de toutes les sections,
- l'augmentation de la Dotation Globale Horaire des établissements du second degré,
- le maintien des dédoublements en SEGPA,
- l'ouverture des classes et des sections nécessaires,
- l'arrêt des regroupements de sections dans les LGT et Lycées Professionnels,
- la transformation des HSA en heures postes.

C'est pourquoi toutes les organisations syndicales appellent les collègues à refuser les HSA au-delà de l'heure imposable pour les besoins du service.

* Répartition par département des suppressions de postes du 1^{er} degré :

Charente : - 253 élèves, - 21 postes (1 poste perdu pour 12 élèves en moins)

Charente Maritime : - 279 élèves, - 26 postes (1 poste perdu pour 10 élèves en moins)

Deux-Sèvres : + 145 élèves, - 11 postes

Vienne : + 272 élèves, - 20 postes